

# Sommaire

## ÉDITORIAL ..... 3

## ACTUALITÉS ..... 4

La FNAM soutient l'ophtalmologie ..... 4

## DOSSIER ..... 5

L'art de la guerre au XVII<sup>ème</sup> siècle ..... 5

## HISTOIRE ..... 12

Madagascar (1895-1905) ..... 12

Cinq ans au 8<sup>ème</sup> RCA ..... 15

L'école des cadets de la France Libre ..... 17

Le Stalag XII-D ..... 19

Indochine, j'y étais ..... 23

Hommage à nos Morts ..... 26

Indochine, j'y étais (suite et fin) ..... 28

Une journée d'accrochage, 2 mai 1961 ..... 30

## LA GRANDE GARENNE ..... 32

## CULTURE & SCIENCES ..... 37

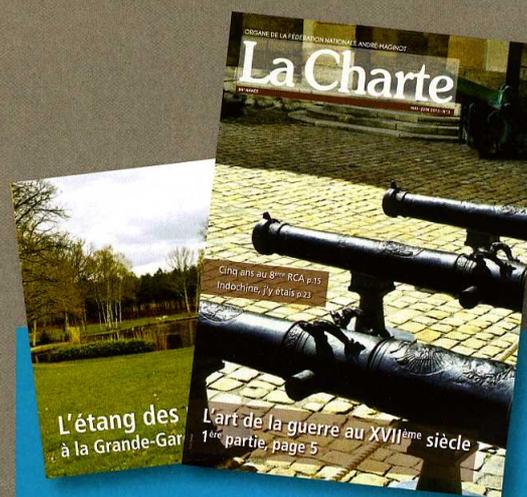
## LES GROUPEMENTS ..... 40

## LECTURE ..... 47

Lu pour vous ..... 47

Ouvrages récents ..... 49

## ANNONCES ..... 51



### 1<sup>ère</sup> page de couverture :

Les canons dits « classiques français », dans la cour d'honneur des Invalides à Paris © J-C. Pomade

### 4<sup>ème</sup> page de couverture :

Vue de la Grande Garenne © J-C. Pomade

# La Charte

Organe De La Fédération Nationale André-Maginot

BIMESTRIEL - Commission paritaire n°1208 A 06713  
Mai - Juin 2013 - Dépôt légal à parution

Ancienne Fédération Nationale des Mutilés,  
Victimes de guerre et Anciens combattants.  
L'aînée des associations, créée en 1888  
et reconnue d'utilité publique le 28 mai 1933.

SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATION :  
24 bis, boulevard Saint-Germain, 75005 Paris  
Tél. : 01 40 46 71 40 - Fax : 01 40 46 71 41  
C.C.P. Fédération Maginot Paris 714-96 U.  
E-mail : fnam@maginot.asso.fr  
Site internet : www.federation-maginot.com

DIRECTION ET RÉDACTION :  
Directeur de la publication : Maurice Gambert.  
Rédacteur en chef : Jean-Marie Guastavino.  
Rédactrice en chef adjointe : Cathy Berjot-Ben Helal.  
E-mail : lacharte@maginot.asso.fr

MAISON DE VACANCES :  
La Grande-Garenne  
18330 Neuvy-sur-Barangeon  
Tél. : 02 48 52 64 00 - Fax : 02 48 52 64 02.

MISE EN PAGE - IMPRESSION - EXPÉDITION :  
Caractère Imprimeur  
ZI Delta, 57 Montée de Saint Menet, 13011 Marseille.

ABONNEMENT ANNUEL :  
France 8€, Étranger 10€, prix unitaire 1,10€.  
Pour tout changement d'adresse, envoyer 0,50€ et la dernière bande du journal à la rédaction. Toute adhésion nouvelle doit être accompagnée d'une contribution de 0,50€ aux frais de fabrication de la plaque-adresse.

*La direction de La Charte ne peut être tenue responsable de la perte ou de la destruction des documents qui lui auraient été spontanément confiés.*